



ARRÊTÉ N° DEJIC-63-06102017
Envoi Préfecture : 9.10.2017
Visa Préfecture : 9.10.2017
Affichage du : 9.10.2017
au : 9.12.2017

DEJIC/OMP

OBJET : LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE D'ANIMATEUR TERRITORIAL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE – ANNÉE 2017

ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,
Officier de la Légion d'honneur,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
- Considérant que 48 recrutements dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux ont été effectués parmi les lauréats du concours et par mutation dans les collectivités relevant du Centre de Gestion,
- Considérant dès lors que 16 fonctionnaires de ces collectivités (1 pour 3) pourraient bénéficier de la promotion interne pour l'accession au grade d'animateur ou animateur principal de 2^{ème} classe (art. 9 du décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 précité),
- Considérant les propositions émanant des autorités territoriales des collectivités affiliées au Centre,
- Considérant l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire compétente pour les fonctionnaires de catégorie B dans sa séance du 26 septembre 2017,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : À compter du 15 octobre 2017, sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'animateur territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2017 :

Nom / Prénom	Grade actuel	Collectivité
BRISÉ Stéphane	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE D'ANGLET
DEVANT Marie-Christine	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE D'USTARITZ
LAFFITTE Élodie	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE D'USTARITZ
MERLE Pantxo	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE D'URCUI

ARTICLE 2^{ème} : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans à compter du 15 octobre 2017. Si le recrutement n'intervient pas dans ce délai, le fonctionnaire peut demander sa réinscription, un mois avant l'échéance, pour chacune des deux années suivantes.

ARTICLE 3^{ème} : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à PAU, le 9 octobre 2017,

LE PRÉSIDENT,



Michel HIRIART
Maire de BIRIATOU
Président de la Fédération Nationale
des Centres de Gestion



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 09/10/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/10/2017

des Pyrénées-Atlantiques
Boîte postale – CS 40609 – 64006 PAU Cedex
Internet : www.cdg-64.fr